

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « DESSINE LE FUTUR avec Science en Bulles »

ARTICLE 1

AB THEMATIQUES, SAS au capital social de 11 327 890,17 euros, dont le siège social est 132, Avenue du Président Wilson – 93210 La Plaine Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 038 094, société éditrice de la plateforme S-VOD « MON SCIENCE ET VIE JUNIOR » (la « Plateforme »), de la chaîne de télévision « SCIENCE & VIE TV » (ci-après la « Chaîne »), du site Internet <https://www.monsvj.fr> (le « Site internet »), des pages de la Plateforme dans les réseaux sociaux (les « Pages»), organise du 30 septembre au 31 octobre 2019 un jeu-concours, intitulé « DESSINE LE FUTUR avec Science en Bulles ».

ARTICLE 2

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres d'AB THEMATIQUES (ci-après la « Société organisatrice »), qui s'interdit d'y participer directement ou indirectement, par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur (même nom, même prénom, même adresse e-mail et même numéro de téléphone). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

ARTICLE 3

Le jeu-concours est annoncé dans le Site Internet, dans les Pages, via la distribution des flyers dans différentes villes de France ainsi que dans le parc du FUTUROSCOPE.

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019 minuit.

Principe du jeu : envoyer via à l'adresse : jeu@monsvj.fr une photographie d'un dessin dont le thème est « le Futur » (ci-après le « Dessin »), dessiné par le participant. Le Dessin correspondant le mieux à la ligne éditoriale de la Plateforme sera déterminé par un jury composé du responsable éditorial de la Chaîne et de la Plateforme et d'un membre de la direction générale et/ou marketing de la Société organisatrice.

Il est précisé que Facebook, Twitter, Instagram et YouTube ne sont pas organisateurs et/ou parrains du jeu-concours et par conséquent ne peuvent être tenues pour responsables en cas de problème lié au jeu-concours. Les données personnelles collectées lors du jeu-concours sont destinées à la Société organisatrice.

ARTICLE 4

Pour jouer, le participant doit :

Envoyer à l'adresse : jeu@monsvj.fr une photographie du Dessin et le Bon de participation et d'autorisation dûment rempli et signé.

ARTICLE 5

Les gagnants seront sélectionnés par le jury le 8 novembre 2019.

ARTICLE 6

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. En cas de nécessité, la Société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les participants par Internet.

ARTICLE 7

Ce jeu-concours est doté des 3 lots suivants :

1^{er} prix :

Séjour dans le parc FUTUROSCOPE pour 4 personnes (2 enfants, 2 adultes, valable jusqu'au 31 décembre 2019)¹.

(Valeur 640 euros € TTC)

2^e prix :

4 entrées au parc FUTUROSCOPE (valable jusqu'au 31 décembre 2019)

(Valeur 90 euros € TTC)

3^e prix :

4 entrées au parc FUTUROSCOPE (valable jusqu'au 31 décembre 2019)

(Valeur 90 euros € TTC)

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier. La Société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 9

Le gagnant sera prévenu par téléphone et/ou courriel électronique à l'adresse indiquée sur le bon de participation et son Dessin, accompagné de son nom, sera affiché sur le Site internet à compter du 11 novembre 2019.

Tous les lots qui ne pourront être acheminés faute d'adresse valable ou qui seront retournés à la Société organisatrice pour quelque raison que ce soit, seront immédiatement retirés du jeu-concours.

ARTICLE 10

Le présent règlement est accessible sur le Site internet : <https://www.monsvj.fr/#!/accueil>

ARTICLE 11

La Société organisatrice se réserve la possibilité de mettre en ligne les dessins des gagnants et des participants sur le Site internet, et de diffuser ces dessins sur les Page.

En participant au jeu-concours, les gagnants acceptent que leur nom, prénom et ville de résidence, ainsi que le cas échéant, les photos prises lors de la remise des prix puissent être reproduits et publiés par la Société organisatrice du jeu-concours, pendant cinq ans, à titre gracieux, sur quelque support que ce soit, notamment à la télévision, dans la presse, dans les sites internet de la Société organisatrice et dans ses pages dans les réseaux sociaux, dans le monde entier, exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'information du public concernant le présent jeu-concours ou d'autres jeu-concours similaires organisés par la Société organisatrice.

ARTICLE 12

Tout participant reconnaît être informé de ce que les données personnelles recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu-concours et font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées pendant la durée du présent jeu-concours. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant qui peut être exercé en écrivant à l'adresse : RGPD@mediawan.com. Il reconnaît être également informé que, sous réserve de son accord au moment de son inscription au jeu-concours et sauf avis contraire de sa part, ses coordonnées pourront être conservées par la Société organisatrice et

¹ Réservation du séjour au minimum 1 mois avant la date du séjour ; transport exclu

utilisées à des fins de prospection pour des produits ou services proposées par la Société organisatrice ou par ses partenaires commerciaux.

ARTICLE 13

La participation à ce jeu implique l'acceptation, sans aucune réserve, du présent règlement. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par la société AB Thématiques dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Aucune contestation ne pourra être formulée après le **31 décembre 2020**.

BON DE PARTICIPATION ET D'AUTORISATION

PARTICIPANT MAJEUR

Je soussigné(e) _____

Adresse mail : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Je reconnais être informé(e) de ce que les données personnelles nécessaires à la gestion de ma participation sont recueillies par AB Thématiques aux fins de la gestion du jeu-concours et sont conservées pendant la durée du jeu. Mon droit d'accès, de rectification, d'effacement des données personnelles me concernant et de limitation ou d'opposition à leur traitement peut être exercé à : rgpd@mediawan.com

- J'accepte de recevoir des informations et des offres promotionnelles de la part d'AB Thématiques
- J'accepte de recevoir les offres des partenaires commerciaux d'AB Thématiques

Par ailleurs, je soussigné(e) autorise, par la présente, la Société organisatrice du jeu-concours dénommé « DESSINE LE FUTUR avec Science en Bulles », annoncé sur le site <https://www.monsvj.fr/#/accueil> du 30 septembre au 31 octobre 2019, à diffuser par tous médias et sur tous supports, en intégralité ou par extraits, notamment sur le site <https://www.monsvj.fr>, sur la plateforme S-VOD « MON SCIENCE & VIE JUNIOR », ainsi que sur les pages de la chaîne « SCIENCE & VIE TV » et de la plateforme S-VOD « MON SCIENCE & VIE JUNIOR » dans les réseaux sociaux, sans préjudice de toute autre exploitation, le dessin réalisé dans le cadre de ma participation au jeu-concours précité (le « Dessin »).

En conséquence, conformément aux dispositions légales relatives au droit d'auteur et aux droits de la personnalité, je cède gracieusement, par la présente, à la société précitée, à titre non exclusif, les droit de représentation et de reproduction du Dessin sur tout support quel qu'il soit, numérique ou analogique, ainsi que les droits de communication au public du Dessin notamment sur Internet, de telle sorte que la société précitée puisse exploiter le Dessin concerné comme bon lui semblera, dans le monde entier, directement ou par un tiers, pendant une durée de cinq (5) ans à compter du jour de la signature des présentes.

Je déclare être l'auteur du Dessin, et m'engage donc en conséquence à relever et garantir AB Thématiques de toute condamnation qui serait prononcée contre elle pour violation d'un droit de propriété intellectuelle et/ou atteinte à la vie privée, sur le fondement de la diffusion et/ou l'archivage dudit Dessin.

Fait à _____, le _____ 2019

[signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour autorisation et cession de droits »]

BON DE PARTICIPATION ET D'AUTORISATION

PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e) _____

Représentant légal du participant mineur _____

Date de naissance du participant _____

Adresse mail : _____

Numéro de téléphone : _____

Je reconnais être informé(e) de ce que les données personnelles nécessaires à la gestion de la participation du participant mineur sont recueillies par AB Thématiques aux fins de la gestion du jeu-concours et sont conservées pendant la durée du jeu. Le droit d'accès, de rectification, d'effacement des données personnelles figurant dans le présent bon de participation et d'autorisation et de limitation ou d'opposition à leur traitement peut être exercé à : rgpd@mediawan.com

- J'accepte de recevoir des informations et des offres promotionnelles de la part d'AB Thématiques à l'adresse mail indiquée
- J'accepte de recevoir les offres des partenaires commerciaux d'AB Thématiques à l'adresse indiquée

Par ailleurs, j'autorise par la présente, la Société organisatrice du jeu-concours dénommé « DESSINE LE FUTUR avec Science en Bulles », annoncé sur le site <https://www.monsvj.fr/#!/accueil> du 30 septembre au 31 octobre 2019, à diffuser par tous médias et sur tous supports, en intégralité ou par extraits, notamment sur le site <https://www.monsvj.fr> et sur la plateforme S-VOD « MON SCIENCE ET VIE JUNIOR » (la « Plateforme »), ainsi que sur les pages de la chaîne « SCIENCE & VIE TV » et de la plateforme S-VOD « MON SCIENCE ET VIE JUNIOR » dans les réseaux sociaux, sans préjudice de toute autre exploitation, le dessin réalisé par l'enfant mineur dans le cadre de la participation au jeu-concours précité (le « Dessin »).

En conséquence, conformément aux dispositions légales relatives au droit d'auteur et aux droits de la personnalité, j'autorise/nous autorisons à titre gracieux, par la présente, à la société précitée, à titre non-exclusif, les droit de représentation et de reproduction du Dessin de l'enfant mineur sur tout support quel qu'il soit numérique ou analogique, ainsi que les droits de communication au public du Dessin notamment sur Internet, de telle sorte que la société précitée puisse exploiter le Dessin concerné comme bon lui semblera, dans le monde entier, directement ou par un tiers, pendant une durée de cinq (5) ans à compter du jour de la signature des présentes.

Je déclare/ Nous déclarons sur l'honneur que l'enfant mineur est bien l'auteur du Dessin, et m'engage/nous engageons donc en conséquence à relever et garantir AB Thématiques de toute condamnation qui serait prononcée contre elle pour violation d'un droit de propriété intellectuelle et/ou atteinte à la vie privée, sur le fondement de la diffusion et/ou l'archivage dudit Dessin.

Fait à _____, le _____ 2019

[signature du représentant légal précédée de la mention manuscrite « Bon pour autorisation »]

[signature du participant mineur]